

ments canadiens, tant fédéral que provinciaux, vont avoir peu ou pas du tout de contrôle sur ce processus.

Je renvoie directement à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et plus spécialement au chapitre sur l'énergie, le chapitre 9. Les articles de ce chapitre donnent à nos partenaires américains l'accès à nos ressources et un partage proportionnel de nos ressources. Cela veut dire que, une fois que nous avons établi un marché d'exportation, dans le secteur de l'électricité par exemple, nous ne pouvons pas, en cas de pénurie, réduire les exportations de ce produit vers les États-Unis à moins de réduire d'une quantité équivalente les ventes à nos clients canadiens. Cela donc donne aux États-Unis un accès égal à une ressource qui sera d'une importance capitale pour le Canada au cours des années à venir.

Il est précisé à l'article 907 qu'aucune partie, ni les États-Unis ni le Canada, ne maintiendra ni n'introduira une mesure qui restreint les importations d'un produit énergétique en provenance de l'autre partie, ou les exportations d'un produit énergétique vers l'autre partie. Nous ne pouvons donc pas restreindre l'accès une fois que nous l'avons accordé. En cas de pénurie, en cas de crise, nous ne pouvons pas réduire les exportations à moins de réduire les ventes à nos clients canadiens.

Je répète que ce projet de loi, aussi innocent qu'il puisse paraître, est le processus législatif qui libéralisera nos échanges commerciaux avec les États-Unis pour ce qui est de nos ressources énergétiques. Aussi anodin que soit ce projet de loi, j'estime qu'il revêt une importance extrêmement vitale pour l'avenir du Canada et pour notre possibilité en tant que pays de conserver un certain contrôle sur ces ressources énergétiques plus tard. Si nous perdons la maîtrise de nos ressources énergétiques, nous perdons la maîtrise de notre économie. Voilà pourquoi ce projet de loi est d'une importance aussi critique.

L'électricité est un produit stratégique. Les États-Unis le savent. L'Accord de libre-échange n'a rien à voir avec la réduction des tarifs douaniers, même si cela en fait partie. Ce que les États-Unis voulaient obtenir par l'Accord de libre-échange, et ce qu'ils ont obtenu, c'est l'accès certain à nos ressources non renouvelables. Nous savons tous parfaitement que nos voisins du sud arrivent au bout de leurs ressources, de leurs réserves énergétiques, de leur eau. Ils sont maintenant obligés d'importer leur pétrole. Leur économie gaspille l'énergie. Ils ont maintenant une économie à court d'énergie. Ils comptent sur le Canada, sur nos eaux, sur nos combustibles fossiles souterrains. Ils comptent sur le Canada comme un facto-

### *Initiatives ministérielles*

le où trouver les ressources qu'il leur faut pour poursuivre leur développement industriel et économique effréné.

• (1420)

Voilà pourquoi ce texte revêt une importance aussi vitale. Si nous le laissons passer, nous renonçons au contrôle d'une ressource absolument vitale, celle de nos approvisionnements en énergie.

Pour ces motifs, il ne faut donc pas s'étonner que mes collègues et moi soyons décidés à combattre ce projet de loi.

**M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, qui, lors d'une vie antérieure, a représenté à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique une région qui fait désormais partie de ma circonscription fédérale de Kootenay-Ouest—Revelstoke, et où se trouvent les localités de Burton, Fauquier et Edgewood ainsi que le secteur où se trouvait la localité d'Arrow Park. Il a prouvé par ses observations qu'il comprend parfaitement bien les appréhensions, et je dirais même les craintes, que bien des habitants du bassin de Kootenay et de la vallée du fleuve Columbia éprouvent à l'égard de toute mesure comme celle dont nous sommes saisis, qui tend à réduire les possibilités pour le grand public de prendre part aux décisions concernant nos ressources en énergie électrique et les ressources en eau connexes.

Il sait très bien également que sa région et la nôtre ont rejeté massivement l'Accord de libre-échange alors qu'en 1974, en 1979, en 1980 et en 1984, les majorités en ma faveur et en faveur de M. Brisco, donc pour le Nouveau Parti démocratique ou pour le Parti conservateur, ont toujours été autour de 700 voix.

Or, ces majorités sont passées à 4 000 voix lors de la dernière élection. La raison est la même pour bien des secteurs de sa circonscription et de la mienne: nous avons déjà été les cobayes d'une politique continentale de l'énergie dans l'histoire du Canada lorsqu'on nous a imposé le Traité du fleuve Columbia en dépit des opinions manifestées aux audiences publiques. Nous avons perdu des localités. Nous avons perdu les meilleures terres et certaines des plus belles forêts de la Colombie-Britannique.

C'est à la suite de cette expérience et de la peur qu'elle a engendrée que nous avons rejeté ce que nous avons considéré comme le coeur de l'accord de libre-échange proposé par le gouvernement.